XIIIe ANNÉE — N° 4901 — MERCREDI 27 NOVEMBRE 1901

LA CROIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,98 — 624,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

La Chambre a voté hier le chiffre de 265 millions, réclamé par le gouvernement pour l'emprunt de Chine; un incident assez vif s'est produit au sujet de la communication criminelle, évidemment faite par un haut personnage du gouvernement, d'un rapport du général Voyron.

Cette discussion continue aujourd'hui.

Malgré une très vive opposition du ministre des Finances, l'insertion au Journal officiel de la liste complète de ceux auxquels seront distribués les frais de publicité, remises et commissions en banque, etc., occasionnés par l'émission de l'emprunt, a été ordonnée par la Chambre.

×

Le Sénat poursuit la discussion de la réhabilitation des faillis.

×

M. Constans a rendu hier soir au grand vizir et au ministre des Affaires étrangères les visites qu'il en avait reçues.

×

Le War Office publie aujourd'hui une dépêche de lord Kitchener avouant enfin que le combat de Villiersdorp fut un échec pour les Anglais.

×

Les évêques espagnols qui ont pris part aux fêtes sur la quatrième centenaire au Sénat ont envoyé une adresse au Pape pour lui demander le maintien du Concordat.

×

Les nouvelles de Colon deviennent plus graves. Cette ville est menacée de bombardement.

Les Etats-Unis veut être forcés d'intervenir; on parle aussi de l'intervention possible de l'Allemagne.

×

Le calme est complètement rétabli à Athènes. L'Université est évacuée. Les cours reprendront demain.

×

Les troubles d'Albanie prennent une tournure inquiétante. Des navires autrichiens et italiens croisent sur les côtes albanaises.

×

La Russie renforce ses escadres de la mer Noire. Elle fait construire à Sébastopol un cuirassé, deux croiseurs et deux torpilleurs.

×

Guillaume II a assisté hier, à Kiel, au serment d'un millier de recrues de l'infanterie de marine et leur a adressé une allocution.

QUESTION A M. WALDECK-ROUSSEAU

M. l'abbé Gayraud posera une question à M. le président du Conseil sur la récente circulaire relative à l'entrée des congréganistes dans le clergé paroissial rétribué par l'Etat.

Cette question viendra pendant la discussion du budget des cultes.

BOYCOTTAGE ANGLAIS

Un télégramme d'Amsterdam affirme que le boycottage des navires anglais va commencer dans cette ville le 16 décembre prochain.

LA TRAHISON

SOCIALO-MAÇONNIQUE

La chose est aujourd'hui prouvée : la Maçonnerie, alliée au socialisme, n'a même pas besoin de pince-monseigneur pour crocheter les tiroirs ministériels, elle en tient les clés.

En effet, ses délégués ont été introduits par M. Waldeck-Rousseau dans le ministère, et lorsqu'une pièce porte l'en-tête « confidentielle », que son contenu offre un caractère « confidentiel » et qu'enfin le Conseil des ministres la juge « confidentielle », le ministre délégué par les Loges s'empresse de la leur livrer pour être rendue publique.

Sans doute cela ne change rien au système d'espionnage des Loges, mais cela le facilite. Elles avaient la peine de prendre les documents secrets dans les ministères; elles n'ont plus que celle de les recevoir. Elles allaient les chercher; on les leur apporte.

Le choix des délégués des Loges à la livraison des pièces secrètes était tout indiqué : il s'est porté sur un fonctionnaire qui avait faitses preuves de félonie.

Le jour (30 décembre 1894) où M. de Lanessan fut révoqué de ses fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine, pour avoir livré à son complice Cauvet, dont les tribunaux ont fait justice, tout un ensemble de documents officiels et confidentiels, ce jour-là, les Loges décidèrent: Toi, tu es notre homme; tu seras ministre.

M. de Lanessan est ministre et les documents officiels et confidentiels sont livrés.

Le ministre trahit le ministère, mais il est d'un irréprochable loyalisme envers la Maçonnerie, à qui il a, lors de l'assemblée générale du Grand-Orient du 5 septembre 1900, solennellement *promis d'observer fidèlement, en qualité de membre du Conseil de l'Ordre, la constitution et le règlement général de l'Ordre.*

Il trahit le ministère, mais il exécute fidèlement les prescriptions résultant de la délibération du Convent de 1900 (séance du 6 septembre).

Il est du devoir de la République, dans l'intérêt de la civilisation et de l'humanité, d'abandonner à elles-mêmes les missions religieuses, où qu'elles aillent porter leurs entreprises et leur industrie, et de leur retirer toute tutelle de protection diplomatique et financière — pour ne protéger les missions et tout que chrétiennes.

Les élus du parti républicain sont invités à dénoncer au Parlement la séculaire protection française de ces missions et à ne plus renouveler le vote des crédits portant les subventions dont elles ont jusqu'ici bénéficié,

A la séance de la Chambre d'hier, M. Waldeck-Rousseau répondait à M. Pelletan, qui le sommait de communiquer le rapport du général Voyron daté de Pékin, 1er février 1901 : « Communiquer un document d'ordre confidentiel serait méconnaître, je ne dis pas les droits, je dis les devoirs du gouvernement. »

Et l'extrême-gauche de s'écrier : « Mais nous l'avons, ce document confidentiel! »

Si M. Waldeck-Rousseau a éprouvé de cette révélation quelque mécontentement, il n'en a manifesté aucune surprise, et il a bien fait; dès lors qu'il compte dans son Conseil des maçons et des socialistes, sa surprise aurait été simulée.

Ce document confidentiel, ils l'avaient, en effet; et dès ce matin ils en ont fait un usage perfide, en publiant dans la *Petite République* celles de ses parties qui semblaient les plus défavorables aux missionnaires de Chine.

Cette publication partielle est le comble de l'hypocrisie oblique et venimeuse.

On montre l'accusation sans faire entendre la défense. Evidemment, le rapport du général, à la suite de l'exposé des faits, en fournit des explications qui ont paru satisfaisantes au gouvernement, puisque M. Waldeck-Rousseau a, la semaine dernière, rendu un éclatant hommage à nos missionnaires en Chine.

Ces explications, on ne les rencontre pas dans les extraits choisis par les Loges.

C'est le : « Donnez-moi une ligne d'un homme et je le fais pendre, » pratiqué avec l'impudence la plus effrontée.

Que sortira-t-il de cette publication odieusement tronquée, et, nous n'en doutons pas, étrangement dénaturée au moyen même de la sélection des passages tirés du rapport du général? Un soupçon répandu dans le public contre des hommes au-dessus de tout soupçon. Quand viendront les explications il sera trop tard : la calomnie aura fait son chemin, et la Maçonnerie aura atteint son but antifrançais. Elle aura fait un pas vers la réalisation de sa délibération du 5 septembre 1900.

A la fin de la séance parlementaire d'hier, M. Waldeck-Rousseau a déclaré qu'il faisait une enquête pour découvrir le coupable de la trahison, et que celui-ci serait puni.

Gageons que le châtiment s'abattra sur quelque pauvre diable de comparse qui n'en pourra mais.

Et pourtant, le vrai coupable n'est pas malaisé à découvrir. Il n'est pas besoin d'aller loin pour le trouver. Si les Loges l'ont revêtu de sa mission de forfaiture le jour de la réception de M. de Lanessan, M. Sembat l'a désigné formellement hier, lorsqu'il a demandé devant la Chambre :

De quel droit, des hommes qui, avec nous, *ont jadis publié pour le bien du pays et du parti socialiste des documents secrets,* de quel droit le chef du gouvernement dans lequel ils siègent, viennent aujourd'hui nous refuser des communications de ce genre?

Ainsi, nous en sommes venus à ce degré d'anarchie que les socialistes comme les maçons nient au gouvernement le droit d'avoir des documents secrets.

Le raisonnement de M. Sembat est bien simple :

Messieurs les ministres socialistes et maçons, qui avant d'être au pouvoir forciez les tiroirs pour y dérober à notre profit les documents secrets de l'Etat, votre devoir est, maintenant que les tiroirs sont en votre possession, de nous les ouvrir pour que nous y puisions à loisir.

Hélas! M. Sembat n'avait pas besoin de rappeler à ces hommes leur devoir. Ils l'avaient compris, et, dès ce matin, nous en avons eu la preuve.

Non, l'enquête de M. Waldeck-Rousseau n'est pas longue à faire.

Le président du Conseil n'a qu'à se reporter à la séance du Grand-Orient du 5 septembre 1900, et à la délibération du Convent du 6 septembre de la même année; il n'a qu'à convoquer les coupables, dont le chacun des ministres, à la trahison desquels M. Sembat a fait hier un si chaleureux appel, et le coupable sera découvert, sans que M. Cochefert s'y soit donné le moindre mal.

Mais le coup serait porté si haut qu'il en disloquerait le ministère, et quelque pauvre subalterne se trouvera bien pour recevoir le châtiment mérité par l'intangible patron.

J. B.

GAZETTE DU JOUR

LES ÉCONOMIES D'UN FRANC-MAÇON

Le F∴ Schwerer, notaire à Grenoble, et par surcroît délégué de la Loge de cette ville au Convent annuel de la rue Cadet, à Paris, ne dédaigne pas les petites économies.

Dernièrement, se rendant à Paris, il s'installa confortablement dans un compartiment de 1re classe, muni d'un billet de seconde classe, et s'apprêtait à se livrer aux douceurs du sommeil lorsqu'un inspecteur eut l'indiscrétion de lui demander son ticket.

Le F∴ Schwerer, tout en arguant d'une erreur d'optique qui lui avait fait prendre la 1re classe pour la seconde, refusa de payer la différence.

En ce moment, l'affaire est devant les tribunaux.

Ce qui est drôle, c'est que l'on prête au préfet de l'Isère le dessein de nommer ce F∴ économe membre de la Commission administrative des hospices de Grenoble.

Certes, M. Schwerer s'est montré économe de ses deniers; mais ces procédés d'économie ne sont pas de ceux que l'on puisse recommander sans effaroucher les scrupules d'une stricte probité nécessaire dans l'administration des biens des pauvres.

Aussi, on comprend que les administrateurs des hospices ne tiennent que peu à voir M. Schwerer devenir leur collègue.

DE LA THÉORIE A L'ACTE

Les excitations d'une certaine presse contre tout ce qui porte le costume religieux ne restent pas stériles. On nous signale de divers côtés une recrudescence d'attentats sauvages contre les prêtres, les religieux, voire même contre les Sœurs de Charité, jusqu'ici généralement respectées.

Dimanche, à Lyon, un vieux prêtre du diocèse de Grenoble traversait une place des plus fréquentées de Lyon, lorsqu'il fut soudain assailli par une bande armée de gourdins.

Brutalement frappé, le vieillard roula sur le sol, ayant à la tête de graves blessures; transporté dans une pharmacie par des passants, on fut longtemps avant de lui faire reprendre connaissance.

Les agresseurs s'étaient éloignés en chantant la *Carmagnole*, sans être inquiétés par la police. Les excitations socialistes et révolutionnaires ne tarderont pas à transformer en coupe-gorge les rues de nos cités.

Doux pays que celui où il faudra marcher le revolver au poing pour se protéger des ministériels de la rue, excités par les ministériels de la Chambre.

ERREUR MACABRE

Il est certainement quelque peu humiliant et très ennuyeux, au lendemain où l'on s'est entendu qualifier de *gloire*, et même, ce qui est plus *grave*, « d'étape de l'humanité », de lire dans un journal, fût-il italien, que l'on est mort depuis cinquante ans.

C'est ce qui vient d'arriver à M. Berthelot, qui a pu lire hier dans la *Patria* les lignes suivantes :

M. Loubet et tous les ministres ont assisté à la commémoration de M. Marcel Berthelot à l'occasion du cinquantenaire de sa mort.

C'est à dégoûter d'être une « étape de l'humanité ».

INONDATION DE PÉTROLE

On annonce que le forage d'un nouveau puits, dans les terrains pétrolifères de Bakou, appartenant au gouvernement, a mis à découvert une source de pétrole qui fournit environ un million de pouds (plus de 200 000 quintaux) en vingt-quatre heures.

Tous les terrains avoisinants sont maintenant inondés. Le travail a dû cesser par crainte d'incendie. On s'occupe très activement de faire diriger ce véritable torrent de pétrole vers des réservoirs.

Il semble qu'avec une telle abondance de cet utile liquide on pourrait facilement en réduire le prix, et permettre ainsi aux plus pauvres de s'en servir, surtout étant donné le prix élevé du charbon.

LE CAS DU CITOYEN HERVÉ

C'est hier que le citoyen professeur Hervé, l'acquitté du jury de l'Yonne, l'auteur des articles scandaleux du *Pioupiou de l'Yonne* parus sous la signature *Sans-Patrie*, a comparu devant le Conseil de discipline de sa circonscription académique.

Nous n'avons aucun détail sur la défense qu'a dû présenter le *Sans-Patrie*. Il est probable qu'il a dû une fois de plus invoquer le témoignage de ses collègues de l'Université. Quoi qu'il en soit, l'arrêt du Conseil a été renvoyé à demain.

Rappelons que c'est jeudi prochain 28 que le citoyen Hervé sera glorifié en sa qualité de sans-patrie dans un banquet d'honneur que présidera la citoyenne Bonnevial, institutrice. M. Leygues nous offre de beaux échantillons de son personnel.

CONFÉRENCE JULES LEMAITRE

M. Jules Lemaître, président de la « Patrie française », fera une conférence à Nancy le 1er décembre.

M. Jules Lemaître prononcera un grand discours politique. Il sera entouré de M. le général Mercier, sénateur, et de M. Godefroy Cavaignac, député, tous deux anciens ministres de la Guerre; de M. François Coppée, de l'Académie française; de M. Gabriel Syveton et de tout le grand état-major de la Ligue.

Pas de Conseil

Ce matin, en raison de la séance de la Chambre, disent les officieux, en raison de graves dissentiments entre les ministres, disent d'autres, il n'y a pas eu la séance habituelle du Conseil de mardi.

COURRIER PARLEMENTAIRE

Chambre des députés

La séance d'hier matin, consacrée à la marine marchande, a valu à M. Millerand un formidable camouflet, sous lequel d'ailleurs il n'a pas bronché, car, pour les membres du ministère de défense républicaine, les votes qui leur sont favorables comptent seuls : cela permet de n'avoir peur de rien.

Le ministre soi-disant socialiste du Commerce repoussait énergiquement un amendement réservant au profit des équipages des navires primés, en vue du relèvement des salaires, 5 % des primes à la navigation et de la compensation d'armement. L'amendement a été voté, malgré l'opposition ministérielle, par **358** voix contre **82**.

Semblable succès eût fait, en d'autres temps, s'effondrer sous les huées le ministre qui l'avait remporté; M. Millerand reste à son poste, prêt à affronter d'autres tempêtes et à leur résister non moins audacieusement : *impavidum ferient ruinæ.*

—o—

L'après-midi, la bizarre méthode de travail inaugurée ces temps derniers amenait la suite du débat sur l'emprunt de Chine : en voyant ces morceaux de projet discutés de bric et de brac, on songe malgré soi aux tronçons d'un serpent mutilé qui cherchent vainement à se rejoindre.

Cette nouvelle séance de chinoiseries (le mot est de circonstance) s'ouvrit par le rejet d'une motion Guieysse, visant à faire exclure les missionnaires du bénéfice des indemnités, sous prétexte de communication de documents visés dans un rapport du général Voyron.

Puis vint le singulier rapporteur **Hubbard**, avec les nouvelles propositions de la Commission, qui, entre autres, laissent à la Commission chargée d'évaluer les indemnités latitude pleine et entière d'en exclure les victimes qui, tout en y ayant droit, auraient commis le seul crime de ne pas avoir la personnalité juridique.

On ne pouvait discuter sur un texte d'une aussi extrême complexité sans l'avoir sous les yeux, et force fut d'aller faire une promenade à travers les couloirs pour laisser le temps à l'imprimerie de la Chambre d'en fournir une épreuve à chaque député. La promenade dura une bonne heure.

—o—

A la rentrée, il fallait d'abord se prononcer sur le chiffre de l'emprunt : la mort dans l'âme, le rapporteur, **M. Hubbard**, si fringant deux jours avant, est venu déclarer que la Commission s'était ralliée aux 265 millions demandés par le gouvernement, demande que sa fonction l'obligeait à défendre, mais contre laquelle lui-même allait voter; rires et huées ont accueilli cette délicieuse déclaration.

Un autre ministériel, **M. Kletz**, voulait qu'on réduisît l'emprunt à 195 millions, représentant les seules dépenses dont l'Etat réclame le remboursement.

D'autre part, **M. de Mun**, très justement, demandait, avant le vote sur l'article 1er, l'avis du gouvernement sur l'article 3, qui pourrait amener l'exclusion de certains indemnitaires.

A quoi **M. Waldeck-Rousseau**, répétant sa précédente déclaration, de répondre qu'il se refusait à distinguer entre les protégés de la France et à abandonner la politique jusqu'ici suivie en Extrême-Orient par tous les ministères, depuis M. Ribot jusqu'à M. Bourgeois, depuis M. Goblet jusqu'à M. Brisson. Il ajoutait, pour calmer ses fidèles socialistes, qu'il ne désertait point ses opinions, restait le ministère de défense républicaine, et faisait appel à la majorité républicaine seulement.

Grâce à cette intervention, le chiffre de 265 millions, sur lequel s'étaient mis d'accord gouvernement et Commission, est adopté par **277** voix contre **225**.

—o—

Pour la seconde fois de la séance, le rapport du général Voyron, dont rêve décidément la partie avancée des amis du ministère, est alors revenu sur l'eau.

Cette fois, ce sont **MM. Sembat, Pelletan** et **Viviani** qui en réclamaient la communication de contrôle; l'obstination du gouvernement à refuser ce document montrerait, disaient-ils, non pas le désir de dissimuler des faits compromettants pour le pays, mais de couvrir des culpabilités parlementaires.

On pense bien que **M. Waldeck-Rousseau** n'a point obtempéré à cette sommation; la Commission de contrôle, déclarait-il, aura en mains tous les documents de nature à l'éclairer.

Quant à lui remettre, c'est-à-dire remettre à la Chambre, un rapport sur lequel le général Voyron a lui-même inscrit le mot « confidentiel », le gouvernement ne saurait s'y résoudre.

— A quoi bon ce refus, interrompt **M. Charles Bernard**, tout le monde sait bien que ce rapport n'est plus confidentiel, puisque M. de Lanessan l'a communiqué!

Cette assertion a obtenu, sans désemparer, une éclatante confirmation d'un des auteurs mêmes de la motion, **M. Sembat**.

— Si le gouvernement, s'est-il écrié, persiste à nous refuser le rapport, nous nous chargeons, nos amis et nous, de le publier.

Et comme on s'exclamait, et comme on demandait d'où il tenait ce document :

— Demandez donc, a-t-il répondu sans la moindre vergogne, au chef d'un gouvernement qui compte dans son sein certains ministres qui ont jadis, avec nous socialistes, publié des documents secrets, comment ils se les procurèrent!

Cette déclaration avait produit une vive émotion dont **M. Ribot** se fit l'interprète, réclamant du gouvernement une réponse précise sur l'indiscrétion criminelle dénoncée par M. Sembat.

Qu'elle vienne d'un membre du ministère ou d'un de ses subordonnés, elle doit être flétrie et punie; l'intérêt public exige des éclaircissements; les refuser serait montrer une fois de plus au pays que nous sommes sous le règne de l'anarchie.

La réponse du **président du Conseil** était facile à prévoir : une enquête est ouverte, elle est près d'aboutir, et une fois de plus, on verra bien que le gouvernement n'a pas deux poids et deux mesures.

Muste de cette réponse, passe-partout des ministres dans l'embarras, la Chambre s'est empressé, par **402** voix contre **187**, de repousser la motion Sembat et compagnie.

Puis, après rejet d'un amendement de **M. de Ramel** à l'article 1er, elle a, sur les supplications du ministre des Finances éploré, adopté l'ensemble de cet article dont voici le texte :

En vue du règlement des dépenses de l'expédition de Chine, le ministre des Finances est autorisé à émettre, au mieux des intérêts du Trésor, et à inscrire au grand livre de la dette publique la somme de rente 3 % nécessaire pour produire un capital effectif de 265 millions de francs.

Dans cette somme seront compris les dépenses matérielles et les frais quelconques de l'opération, lesquels ne pourront excéder un capital de 2 millions de francs.

Les conditions de l'émission de rente 3 % autorisée par le présent article seront fixées par décret.

La bataille recommencera ce soir. F. H.

Le scrutin sur l'emprunt

Le chiffre de l'emprunt, soit 265 millions, a été voté (chiffres rectifiés), par 277 voix contre 225.

Voici la liste des députés qui ont voté contre :

MM. Albert-Poulain, Allodi, Allard, Allemane, Amédru, Anthime-Ménard, Argelliès, Audifred, Aubry (comte d').

Balsan, Bansard des Bois, Baudry d'Asson (de), Beauquier, Beauregard (Paul), Bénézech, Benoist (de), Berger (Georges), Bernard (Charles) (Décomte), Bertrand (Paul) (Seine), Berry (Georges), Berteaux, Berton, Bertrand, Blanc de Jouvenel, Blondel, Bonnet (Henry), Bonnet (Pierre), Bonnet (Paul) (Vaucluse), Bonnet (Pierre), Bouge, Bouvier, Brelet, Brisson (Henri), Brisson (Jean), Bruneau, Bry, Bulle, Bussy.

Cadenat, Calvinhac, Caraman (comte de), Carnaud, Cassagnac (Paul de), Cavaignac, Chambon, Charles-Gras, Chauvière, Chevalier (Emile), Chichet, Christophle (fils), Chiol, Clandinon, Cochin (Denys), Cochin (Henry), Colle, Colliard, Cornet (Lucien), Cornudet (vicomte), Coutant.

Dansette, Darblay, Dasque, Daudé, Dauzon, Debussy, Dejeante, Delorme, Delestrac, Delleur, Delpech, Cantalloup, Déribéré-Desgardes, Derrien, Desfarges, Devès, Doumergue, Drake, Dramont, Dubochet, Dubuisson, Dufour (Jacques), Dumas (Julien), Duquesnay, Dussaussoy.

Elva (comte d'), Estourbeillon (marquis de l').

Fachard, Faure (Firmin), Ferrero, Ferrette, Ferronul, Perry (Charles), Floreat, Forest, Fouquet (Camille), Fournier (François), Fournière.

Gabiat, Gacon, Gaillard-Bancel (de), Gaillard (Julien), Gallet (Yonne), Galot (Jules) (Loire-Inférieure), Gauthier de Clagny, Gérard (baron), Gervelle, Gévelot, Ginoux-Defermon, Godée de Tréanan (comte le), Goujat, Goujon (Julien) (Seine-Inférieure), Gouzy, Goussot, Grandmaison (de), Grousset (Paschal), Grousset (Gilbert), Guieysse, Guyard.

Halgouët (lieutenant-colonel de), Haussmann, Helle, Hubbard, Hugues (Clovis) (Seine).

Jacquey (général), Jeurde.

Keroulartz (marquis de), Kletz, Kranz (Camille).

La Bourdonnaye (comte de), La Ferronnays (marquis de), Lagasse, Lanjuinais (comte de), Lapointe (Alonzo de), Larochejoubert, Lasies, Lassalle, Lasserre, Lebaudy, Lebret, Légitimus, Legrand (Arthur), (Manche), Le Hérissé, Lerolle, Lesage, Lespinay (marquis de), Létang, Lévis-Mirepoix (comte de).

Mackau (baron de), Magne, Martin (Stéphane) (Yonne), Maurice Binder, Maussabré (marquis de), Méline, Meureur, Meyer, Michel, Milhevoye, Mionnet, Mirman, Monnervin, Montaigu (comte de), Montebourg (comte de), Morillot (Léon), Mun (comte Albert de), Musset.

Orgeas (Canon d'), Ouvré.

Pain, Pajot, Paliz, Pascal (Gard), Pastre, Paulin Méry, Paulmier, Pelletan, Périer (Germain), Pérou, Pion, Plou, Pomaret (comte de), Portes (Alexandre), Proche, Paz-Paris.

Quesnel, Quilbeuf.

Ramel (de), Rambaud, Reille (baron Amédée), Reille (baron Xavier), Renault-Morlière, Renou (Reine), Ricunier (amiral), Riepal, Roche (Ernest) (Doubs), Roche (Jules) (Ardèche), Roger, Rohan (duc de), Rouanet, Roy de Loulay, Rubillard.

Saint, Saint-Martin (de), Saligner-Fénelon (de), Sarrien, Sauvanet, Savary de Beauregard, Sembat, Sibille, Solages (marquis de), Stanislas-Ferrand, Surbatel.

INFORMATIONS DU SOIR

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Les retraites des ouvriers mineurs

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie ce matin.

Elle a entendu M. Darcy, président, et MM. Gruner et de Castelnaux, membres du Comité des houilleurs de France, sur le projet de loi tendant à améliorer les retraites des ouvriers mineurs et sur la proposition de loi de M. Odilon-Barrot, tendant à organiser le système de retraite, d'après le système de la répartition.

Au nom du Comité des houillères, M. Darcy a déclaré que le projet du gouvernement aurait pour effet de modifier les accords intervenus à la suite de la promulgation de la loi de 1894 et que, d'autre part, les ressources prévues par le projet, notamment en ce qui touche le produit des adjudications de mines, était notablement exagéré.

Dans la seconde partie de son audition, M. Darcy a combattu la proposition Odilon-Barrot qui, contrairement aux principes généraux du droit, aurait un effet rétroactif, et aboutirait à dépouiller les porteurs de livret, institués par la loi de 1894 de leur droit de propriété.

M. Gruner a complété les observations de M. Darcy par un exposé statistique duquel il résulte que le nombre des ouvriers mineurs ayant droit à une pension à 65 ans serait d'environ 27 000.

M. de Castelnaux a appelé l'attention de la Commission sur la situation dans laquelle se trouveraient placées, du fait de l'adoption des projets du gouvernement et de M. Odilon-Barrot les Compagnies qui ont constitué des caisses patronales et qui servent, à l'heure actuelle, à leurs ouvriers des retraites supérieures à 300 francs.

Le travail

La Commission du travail dans sa réunion de ce matin a adopté le texte de l'article 1er du projet présenté par son rapporteur provisoire, M. Odilon Barrot, aux termes duquel le maximum de la journée de travail, dans les mines de houille, est fixé à neuf heures à partir du 1er juillet qui suivra la promulgation de la loi.

Deux ans après cette date, la journée sera fixée à huit heures et demi, et deux ans après elle sera de huit heures.

La Commission statuera ultérieurement sur les dérogations qu'il y aurait lieu d'apporter.

D'après le texte de la Commission, les huit heures seront comptées à partir du moment où le dernier ouvrier est descendu dans la mine, jusqu'au moment où le premier ouvrier est remonté, et non du *jour au jour*, comme le demandaient les mineurs.

Dans ces neuf ou huit heures, le repos de quarante-cinq minutes pour le repas au fond de la mine ne serait pas compris.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

La *France Militaire* annonce que l'éventualité d'une grève générale des mineurs a amené pour le maintien de l'ordre le déplacement d'environ 3000 gendarmes dans les divers bassins houillers.

Elle ajoute que l'indemnité journalière qu'on va attribuer à ces militaires a été ainsi fixée :

Officier supérieur, 7 fr.; officier subalterne, 6 fr.; adjudant, 4 fr.; maréchal des logis chef, maréchal des logis fourrier, 3 fr.; brigadier, gendarme ou garde, 2 fr. 50.

—o—

Arras, 26 novembre. — Les réquisitions de troupes dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, en prévision des grèves, sont levées. Toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie rejoignent aujourd'hui leurs garnisons, sauf le 155e de ligne et six escadrons de chasseurs, qui continueront à assurer le service d'ordre pendant quelques jours concurremment avec la gendarmerie.

Les troupes quittent les bassins houillers.

Valenciennes, 26 novembre. — La grève est terminée. Tous les ouvriers sont descendus à la mine.

La Compagnie ne renverra personne, excepté les condamnés pour atteinte à la liberté du travail.

Roubaix, 26 novembre, 2 h. 35. — Notre correspondant particulier nous télégraphie que c'est ce matin devant le Conseil des prud'hommes que s'est terminé l'incident d'atelier de l'établissement Floreat et Lefebvre.

150 tisserandes et bisseuses avaient cessé le travail demandant le renvoi d'un contremaître après quinze jours de grève, lorsqu'ils avaient voulu reprendre le travail. La plupart avaient été remplacés. Il est assigné alors leurs patrons qui est été condamnés à leur payer à chacun une indemnité de 24 francs.

A l'Institut catholique a eu lieu, cette après-midi, à 5 heures, l'inauguration du buste de Mgr d'Hulst, ancien recteur de l'Institut.

Ce buste est l'œuvre du maître graveur Chaplain. Il est placé au-dessous de la porte de la sacristie dans l'église de l'Institut catholique, en face du confessionnal du prélat, dans un cadre architectural dessiné par M. Doumet, de l'Institut.

Les travaux ont été dirigés par M. Ruprich-Robert.

La remise du buste, érigé par souscription, a été faite par l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde, à Mgr Pechenard, recteur actuel de l'Institut catholique, en présence de la famille d'Hulst, des auteurs du monument, de nombreux prélats et du Conseil d'administration de l'Institut catholique.

L'abbé Baudrillart, fils du membre de l'Institut, a fait l'éloge de Mgr d'Hulst. Le cardinal-archevêque de Paris a présidé la cérémonie.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE MARDI SOIR

LE RAPPORT DU GÉNÉRAL VOYRON

Du *Journal des Débats* :

Nous aurons occasion, sans doute, de revenir sur le fond même de ce rapport, car il va, selon toute vraisemblance, susciter des polémiques, et l'incident est loin d'être clos. Il suffit de relever aujourd'hui les conditions où il nous parvient.

Comment M. Sembat a-t-il pu se procurer une pièce que le chef du gouvernement tenait tant à conserver secrète? Comme on lui posait la question :

« Demandez, s'est-il écrié, demandez à certains membres du gouvernement, comment, à certaines époques, nous nous sommes procuré, nous socialistes, des documents secrets que nous avons publiés. »

Malheureusement alors avec la décision dont il sait faire preuve en pareilles circonstances, M. Ribot a contraint le gouvernement à promettre une enquête, et son intervention a souligné encore l'importance de la déclaration de M. Sembat.

Cependant, M. Millerand demeurait muet à son banc et M. Waldeck-Rousseau n'osait pas dire un mot pour le défendre. Qu'auraient-ils pu dire d'ailleurs l'un et l'autre.

Inutile d'ajouter que l'enquête annoncée par M. le président du Conseil n'aboutira pas, ou, si elle aboutit, ne révélera que des comparses.

Le gouvernement a avoué hier que tels de ses membres sont capables, le cas échéant, de cambrioler les secrets de l'Etat pour satisfaire leurs rancunes ou leurs ambitions de parti.

Nous nous en doutions déjà. Nous savions de même que M. Waldeck-Rousseau, qui se vante d'être le chef de tous les vrais républicains, est en réalité le prisonnier d'une fraction sectaire, et que, pour paraître commander, il doit borner son rôle à répéter impérieusement les ordres que ses acolytes lui ont préalablement soufflés.

Les incidents qui viennent de se produire ne feront cependant pas fautiles, car leur brutalité frappante contribuera à dessiller les yeux des indifférents sceptiques en leur montrant avec évidence par qui et comment nous sommes gouvernés.

Du *Temps* :

La *Petite République* publie ce matin plusieurs passages d'un document confidentiel dont la communication illicite à des tiers fait actuellement l'objet d'une enquête.

Ce document vise l'attitude d'un certain nombre de soldats et marins français et de quelques missionnaires.

Le rapport du général Voyron, très étoffé, rend compte également des actes de même nature dont les auteurs sont des étrangers.

C'est ce que M. Waldeck-Rousseau avait indiqué dans son discours du 19.

Pour comprendre les incidents qui se sont produits au palais Li, il faut connaître la situation qu'il occupe dans la ville de Pékin par rapport à l'évêché, c'est-à-dire au Pei-Tang.

L'évêché se trouve dans la ville impériale entourée de murs élevés, du haut desquels il n'avait cessé d'être bombardé pendant les deux mois du siège et à 2 ou 300 mètres de la porte de cette ville.

Le palais Li est à quelques mètres seulement de la même porte, en dehors de la ville impériale. Il a servi de refuge pendant toute la durée du siège à des bandes de Boxeurs admirablement armés, qui s'y tenaient avec leurs chefs entourés de leur état-major.

A la tête de ces chefs figurait, dit-on, le propriétaire du palais, le prince Li, qui est un des membres principaux de la famille de l'empereur et qui passe pour avoir exercé une influence importante dans les Conseils suprêmes de l'empire.

Les catholiques chinois réfugiés au Pei-Tang au nombre de près de 3000 pendant le siège étaient naturellement renseignés sur ces faits.

Ils l'étaient d'autant mieux — comme les missionnaires eux-mêmes — qu'ils avaient pu remarquer des signaux d'attaque partant du palais du prince Li, et qu'ils recevaient journellement du même endroit des balles et des boulets en même temps que des fusées incendiaires et les engins meurtriers de toute espèce dont les Boxeurs se servaient contre eux.

Le 17 août, aussitôt après que les troupes françaises, ayant à leur tête le général Frey et M. Pichon, eurent pénétré au Pei-Tang, les indigènes, réfugiés à l'évêché, qui étaient réduits à la dernière extrémité, qui depuis longtemps ne se nourrissaient à peu près qu'avec des oignons, des plantes, les feuilles et les racines des arbres et qui avaient été terriblement éprouvés par le feu des canons et des fusils et par les explosions de mines, se ruèrent sur les bâtiments déserts d'où les coups principaux avaient été dirigés sur eux.

Ils ne livrèrent, au palais Li, à des actes de pillage et de destruction qui ne peuvent évidemment s'excuser, mais qui s'expliquent par l'état d'exaltation et de fureur qui résultait des souffrances du siège.

COLOMBIE ET VENEZUELA

New-York, 26 novembre. — Le Dr Alban a rencontré les libéraux à San Pablo et les a combattus. Il y eut 150 tués et blessés.

Suivant les libéraux de Colon, la majorité des morts sont des conservateurs.

Le gouvernement a démoli les ouvrages de défense de Panama où le nombre des conservateurs est évalué à 600.

On télégraphie de Colon au *Herald* que le Dr Alban a été blessé légèrement.

PALAIS DE JUSTICE

COUPS DE RASOIR

La 11e Chambre a condamné à 4 mois de prison avec sursis Mlle de Mello, artiste dramatique, qui, le 9 octobre, rue Notre-Dame de Lorette, au cours d'une querelle, avait frappé l'acteur Coquet d'un coup de rasoir.

Celui-ci avait été grièvement blessé au dessous du sourcil gauche, à la joue et au poignet.

Il s'est porté partie civile et a obtenu 1 franc de dommages-intérêts.